



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

EXTRAIT
Du registre des délibérations
du Conseil municipal

Département de la
SAVOIE

Arrondissement de
St Jean de Maurienne

Séance du 28/07/2025 à 19 heures

Nombre de
conseillers : 11
En exercice : 11
Présents : 10
Votants : 11

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-huit du mois de juillet à dix-neuf heures, se sont réunis, en Mairie d'Albiez-Montrond, le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil municipal de la Commune d'ALBIEZ-MONTROND sous la présidence de Monsieur Alain MOLLARET, Maire d'ALBIEZ-MONTROND, dûment convoqués l'an deux mil vingt-cinq, le vingt-deux du mois de juillet.

Étaient présents les membres du Conseil Municipal formant la majorité des membres en exercice :

M. Alain MOLLARET, Maire

Mme Émeline DUFRENEY, Conseillère

M. Pierre PERSONNET, 1^{er} adjoint

M. Olivier MARTIN, Conseiller

M. Florian GIRARD, 2^e adjoint

M. Paul BONNET, Conseiller

Mme Emmanuelle CHAIX

Monsieur Michel DURAND

Monsieur Pierrick VIAL

Monsieur Julien VIAL

Numéro :
2025-51

Étai(en)t absent(s) excusé(s) formulant procuration : Mme Corinne CHAUMAZ, donnant procuration à M. Olivier MARTIN

Étai(en)t absent(s) excusé(s) : 0

Secrétaire de séance : Emeline DUFRENEY pour l'élection du troisième Adjoint.

OBJET : Election du Troisième Adjoint, Domaine Skiable

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2113-12-2 et suivants,

Conformément aux dispositions de l'article L 2122-17 du Code général des Collectivités territoriales, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection du Troisième Adjoint, Domaine Skiable

Il a été rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le maire (art. L.2122-4, L. 2122-7 et L. 22122-7-1 du CGCT). Il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance. Il est proposé de désigner Emeline DUFRENEY.

Florian GIRARD et Emeline DUFRENEY sont nommés assesseurs.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote sur papier blanc dans l'urne.

Sont candidats : Julien VIAL

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :



- nombre de bulletins: 11
- bulletins blancs ou nuls : 4
- suffrages exprimés : 11
- majorité absolue : 06

Ont obtenu :

Julien VIAL : 7 voix

Julien VIAL ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Troisième Adjoint Domaine Skiable.

Après délibération, le Conseil municipal ADOPTE la proclamation de Julien VIAL comme Troisième Adjoint Domaine Skiable.

Fait et délibéré en séance à Albiez-Montrond, le 28/07/2025,

Monsieur le Maire
Alain MOLLARET



Secrétaire de séance
Emeline DUFRENEY

Le Maire

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Transmis au représentant de l'Etat le :

Publié le :